

## CRITERES D'ORIENTATION EN EGPA

**L'orientation et l'affectation en EGPA relève de la compétence de la DASEN après avis de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés.**

### **Objectif de formation des élèves vers les Enseignements Généraux et professionnels Adaptés (EGPA) :**

- Accéder, à l'issue des 4 années de collège, à une formation qualifiante de niveau V : CAP ;
- Obtenir le Certificat de Formation Générale (CFG) à l'issue de la scolarité au collège.

### **Parcours scolaire :**

Elèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes après

- actions de prévention, de soutien et d'aide au sein de la classe, du cycle ou de l'école (PPAP, PPRE),
- aides spécialisées RASED,
- allongement des cycles.

### **Niveau scolaire :**

- ne maîtrisent pas toutes les compétences attendues de fin du cycle 3 :
  - ☞ moins de 30% de réussite aux évaluations nationales CM2 ;
  - ☞ présentent des lacunes importantes à l'issue du cycle 3 dans les piliers 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun de connaissances et de compétences ;
  - ☞ rencontrent des difficultés d'apprentissage lourdes et persistantes dans le travail quotidien de la classe (évaluation continue).

### **Efficiace intellectuelle :**

- ne relèvent pas du retard mental,
- présentent des perturbations qui peuvent être surmontées sur plusieurs années,
- restriction sociogène de l'efficiace : QIT entre 70 et 90 qui se traduit par incapacités ou désavantages,
- ont une image dévalorisée d'eux-mêmes et conscience de leurs échecs : restauration de la confiance en soi, de l'estime de soi, se mettre en projet.

### **Attention particulière :**

La SEGPA n'a pas vocation à accueillir les élèves

- ayant des difficultés liées exclusivement à
  - o la compréhension de la langue française,
  - o une maladie, qu'elle soit chronique, psychique, ...,
  - o des troubles du comportement,
- qui peuvent tirer profit d'une remise à niveau grâce aux dispositifs de consolidation envisagés au collège (notamment PPRE).

### **Orientation en EGPA prononcée par la CDA-PH (saisine à la MDPH) :**

S'adresse aux élèves handicapés dans le cadre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation :

- ☞ recommandé avec soutien spécialisé,
- ☞ issus ou non de CLIS,
- ☞ issus d'ULIS ou d'établissements médico-sociaux, après une période d'observation et avis circonstancié des équipes,
- ☞ dont les progrès scolaires sont significatifs et leur permettent d'envisager une formation qualifiante de type CAP.